Encastrer des ipn dans un mur mitoyen (maison) que faire si refus

---
Par Jean89654

Bonjour

Nous avons achetés une maison avec un mur mitoyen.

Au dessus d'une pièce nous avons un grand et haut espace non aménagé.

Nous souhaiterions insérer des ipn dans le mur mitoyen afin de créer un 2ème étage.

Ils existent déjà un étage avec des poutres insérer dans le mur mitoyen en dessous.

Et la toiture qui est elle aussi encastrée dans le mur mitoyen au dessus.

Problème c'est que le voisin refuse que l'on encastre nos ipn dans le mur mitoyen qui dit lui appartenir.

Quel recours avons nous ?

La venue d'un expert ?

Attaquer en justice le notaire, l'agence ou les anciens propriétaires?

Racheter le mur ?

Est-ce jouable en justice ?

On ne nous a pas prévenu la dessus.

Quelle serait la marche à suivre.

Merci d'avance pour vos réponses car ceci est très pesant et entache nos projets.

Si vous souhaitez des précisions supplémentaires n'hésitez pas cordialement bonne journée

---
Par janus2

Bonjour,
Vous parlez d'un mur mitoyen, donc il ne peut pas appartenir en totalité au voisin, sinon ce ne serait pas un mur mitoyen !

Par slovaquemayar

bonjour

j'ai un mur mitoyen mais je ne peux que surélevé.

cela est mentionné sur mon acte de mitoyenneté.

cordialement

Par Burs

Bonjour,
il faut vérifier si le mur mitoyen n'a pas été rehaussé par le voisin. Si oui, la partie rehaussée est effectivement privé et appartient en totalité au voisin, il ne reste que le bas qui est mitoyen